

Intervention en fonds propres - Frenchfood Capital

FRENCHFOOD CAPITAL

Présentation du dispositif

Frenchfood Capital est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Frenchfood Capital intervient en capital dans les PME et ETI du secteur alimentaire.

Le fonds cible les entreprises de 5 à 100 millions € de chiffre d'affaires à l'entrée.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Il intervient en capital développement ou transmission dans des PME rentables, en croissance, innovantes, à forte valeur ajoutée sur leur marché.

L'intervention de Frenchfood Capital peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Frenchfood Capital est généralement compris entre 5 et 15 millions € au capital des PME, 25 à 40 millions € avec du co-investissement.

Frenchfood Capital intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Pour quelle durée ?

Il intervient sur le moyen et long terme.

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Filière d'activité
 - › Agroalimentaire - Nutrition

Organisme

FRENCHFOOD CAPITAL

- 2 avenue de Messine
75008 PARIS
Téléphone : 01 70 81 04 45
E-mail : contact@frenchfoodcapital.com
Web : www.frenchfoodcapital.com